

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 février 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - L. GASC - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - S. MARTI - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - D. SAUVADE

Absentes représentées : S. JEAN par M. ROUVIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - A. KELLY - C. PROUTEAU - JF. MARY - C. AZAIS

5. Convention de partenariat entre PROMEO, le CPIE du Bassin de Thau et la ville de Marseillan (Annexe 3)

La commune de Marseillan est un formidable territoire d'accueil de la biodiversité. Faisant partie intégrante des sites Natura 2000 suivants : Zone de Protection Spéciale FR9112018 - Étang de Thau et lido de Sète à Agde et Zone Spéciale de Conservation FR9101411 - Herbiers de l'étang de Thau, son territoire accueille également une partie de la réserve naturelle Nationale du Bagnas.

Le CPIE Bassin de Thau est une association d'éducation à l'environnement labélisée Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement et structuré en réseau territorial sur le bassin de Thau. Parmi ses 17 membres actifs se trouve la LPO Hérault (ligue de protection des oiseaux). L'association accompagne et soutien le développement d'actions locales en faveur de la transition écologique. C'est dans ce cadre que les parties se sont rapprochés pour mener un projet collectif.

Le CPIE Bassin de Thau a proposé à la mairie de Marseillan et à Promeo un programme d'action initié par ses membres actifs, dont notamment la LPO Hérault et l'ADENA.

La ville de Marseillan souhaite intégrer ce projet dans une action globale de sensibilisation et de préservation de la biodiversité communale.

Les objectifs du projet sont :

- Accompagner un promoteur immobilier à la prise en compte de la présence d'oiseaux dans son ensemble immobilier ;
- Sensibiliser les jeunes à l'érosion de la biodiversité et aux solutions pour y répondre ;
- Sensibiliser les citoyens à la biodiversité communale.

La présente convention a pour but d'encadrer le partenariat entre la ville de Marseillan, PROMEO et le CPIE BT dans le cadre de ce projet d'actions en faveur de la biodiversité. PROMEO et la ville de Marseillan s'engagent à apporter leurs concours financiers au CPIE Bassin de Thau, dans les conditions définies ci-dessous, afin de lui permettre de réaliser les actions, ainsi qu'une participation présenteielle.

PROMEO s'engage à participer techniquement à :

- Une réunion permettant de croiser le potentiel immobilier en matière de refuges, la faisabilité technique intégrant les contraintes du bâtiment et la prise en compte des nuisances potentielles pour définir une proposition précise d'accueil des oiseaux au sein du bâtiment.
- Un échange maximum sur le cahier des charges produit par la LPO Hérault préconisant le type, les caractéristiques et l'emplacement des abris à incorporer au bâti pendant la phase travaux
- Un suivi du chantier (1 visite et échanges téléphoniques si besoin avec les artisans voire l'architecte).

Par ailleurs PROMEO s'engage à verser une participation financière à hauteur de 3350 € TTC destinée au CPIE Bassin de Thau pour l'accompagnement à l'intégration d'aménagement en faveur de la biodiversité, animation CMJ, la coordination, la communication (couvrant l'action « Gîtes complexe immobilier » dont le détail figure dans le projet annexé à la convention).

La ville de Marseillan s'engage à participer à :

- Faciliter le déroulement du projet techniquement et assurer la coordination avec le Promoteur immobilier PROMEO ;
- Faciliter la coordination de l'action de sensibilisation et d'installation d'hôtels à insectes avec le Conseil Municipal Jeunes ;
- Permettre la mise à disposition d'agents techniques, de matériels, de moyens de locomotion pour le montage et l'installation des hôtels à insectes avec les jeunes.

Par ailleurs la ville de Marseillan s'engage à verser une participation financière à hauteur de 1075 € TTC destinée au CPIE Bassin de Thau pour l'action en faveur des insectes.

Il appartient au Conseil Municipal :

D'approuver ladite convention mis en annexe de la présente délibération,

De donner délégation à M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention et tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 19, Contre 4)

Approuve ladite convention mis en annexe de la présente délibération,

Donne délégation à M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention et tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

